



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

04 Août 2010

04 غشت 2010

Situation des droits de l'Homme au Maroc

Des avancées et des attentes...

B. Amenzou

La situation des droits humains au Maroc est au centre des débats des différents acteurs actifs dans le domaine. Certains soulignent que la situation des droits humains au Maroc s'est nettement et considérablement améliorée durant cette dernière décennie, tout en soulevant des dysfonctionnements et des pratiques qui portent encore atteinte à ces droits. Dans ce registre, ces acteurs appellent à accélérer des réformes notamment celle de la justice. Une réforme que le Souverain avait annoncée en 2007 dans une lettre adressée aux participants au colloque international sur «l'avenir de la justice au 21e siècle» et en 2009 dans son discours à l'occasion du 56ème anniversaire de la révolution du Roi et du peuple. Aujourd'hui, la machine de cette réforme est en marche. Des projets de textes, comme le souligne Amina Bouayech, présidente de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), circulent au sein du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH). Ces textes concernent notamment la révision du code pénal et de la procédure pénale. Cette réforme répondra aussi et mettra un terme aux pratiques soulevées, par nos interlocuteurs en page.2, dans la gestion des manifestations, sit-in et protestations dans l'espace public, (cas des localités de Sefrou et Sidi Ifni), les cas de torture lors des interrogatoires, etc. De même, cette réforme consolidera l'Etat de droit où tout citoyen jouit de la garantie primordiale de protection de ses droits et ses libertés et où le pouvoir et son exercice sont organisés dans le cadre de la légalité.

Si ces acteurs, notamment ceux de l'OMDH, créée en 1988, affichent une satisfaction mesurée et prudente de l'évolution de la situation des droits humains au Maroc, d'autres surtout au



Le CCDH opère sa mue vers les nouvelles générations des droits humains

sein de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH) restent très critiques. Mais les avis des uns et des autres se convergent à propos de la faible représentativité des Organisations non gouvernementales (ONG) au sein du Conseil économique et social (CES). Concernant le Conseil consultatif des droits de l'Homme, les déclarations, recueillies dans notre dossier en page.2, laissent entendre que les deux grandes associations des droits de l'Homme au Maroc, l'OMDH et l'AMDH gardent des approches différentes sur les actions de l'institution présidée par Ahmed Herzeni. Si l'AMDH refuse toujours de siéger au sein du CCDH, ce n'est pas le cas pour l'OMDH. Cette différence entre les deux ONG s'explique par les conditions et idéologies ayant présidé à la création de chaque association. Quant à Amnesty International, l'on retient de son rapport annuel 2010 que «la situation des droits de l'homme au Maroc s'est beaucoup améliorée durant la dernière décennie. Son directeur chargé de la région du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord, Malcolm Smart loue ces progrès et l'ouverture du Maroc, qui selon lui, sont à mettre au compte du processus de changement et de réforme initié au Maroc. Effectivement, et il faut le souligner, le Maroc, sous la conduite de SM le Roi Mohammed VI, connaît une évolution positive en matière de consolidation de la démocratie, des droits de l'homme, des libertés, d'ouverture économique, de promotion de la condition de la femme et de défense de la culture du dialogue entre les civilisations.

Lire notre dossier en P.2 et 7

Droits de l'homme au Maroc

La protestation, une autre forme de liberté d'expression

Libertés individuelles et protestations. Un thème parmi tant d'autres évoqué et analysé par le rapport annuel de l'année 2008, rendu public par le conseil consultatif des droits de l'homme et qui a porté, entre autres, sur la situation des droits humains et les changements que

naît ce dossier dans le pays. Il était question de s'étaler sur ce volet du rapport, concernant diverses problématiques à savoir, les rassemblements de protestations et leurs relations avec les libertés publiques, ainsi que la presse et la liberté d'expression.

Mohcine Lourhzal

Le rapport a dans ce cadre souligné qu'au cours des dernières années, les protestations des citoyens se sont multipliées. En effet les citoyens ont investi les espaces publics afin de démontrer leur colère quant à tout dysfonctionnement. Pour consolider ce constat, le CCDH a fait un renvoi aux statistiques du ministère de l'intérieur, desquelles il en sort clairement que le phénomène des rassemblements des citoyens pour protester est devenu presque une habitude et qui, abstraction faite de leurs raisons, démontre d'un grand sens de liberté d'expression dont commence à jouir le royaume et qu'il ne connaissait pas aussi fortement dans le passé.

- Des statistiques révélatrices

En chiffres, et d'après le rapport du ministère de l'Intérieur, le nombre de rassemblements publics organisés dans la période s'étalant entre le 1er janvier 2008 et le 31 décembre de la même année a atteint un total de 5508 rassemblements auxquels ont participé quelque 330000 citoyens. Rabat à elle seule s'est accaparée la part de lion en matière de liberté de manifestation et d'expression avec 1660 rassemblements. S'en sont suivies par ordre décroissant, plusieurs villes et provinces du royaume comme Casablanca avec 323 manifestations, Meknès, avec 209 rassemblements, Safi, Tata, Jérada, Laâyoune, Tanger-Asilah, Beni Mellal et Nador. Les autres villes et provinces du pays ont été classées aux derniers rangs du fait de leur faible nombre de manifestations qui n'a pas dépassé les 100 dans chacune d'entre elles. Ces données nous amènent à constater que la liberté d'expression a connu un grand développement poussé par le vent de liberté et de démocratie qu'a connu notre pays depuis quelques années. Ce même constat a incité le CCDH à ouvrir un débat sur les rassemblements de protestation dans leurs relations avec les libertés publiques, notamment la liberté d'expression sous toutes ses formes, garantie par la Constitution et par les conventions internationales, ainsi que la liberté de réunion et sur la portée de son exercice sans pour autant porter atteinte à la sécurité publique et aux droits et libertés individuelles. Ces mouvements de liberté que connaît le



Des policiers poursuivent des manifestants lors d'une marche de protestation à Rabat, le 22 juillet 2008.

Maroc ne doivent pas nous faire oublier non plus les dépassements enregistrés dans divers endroits en matière de respect des droits de l'homme. Sefrou et d'autres villes et provinces du royaume ont connu, il ne faut pas le nier, des événements qui ont clairement démontré que les libertés et droits de l'homme dans notre pays ont, certes, connu des avancées notables, mais ont besoin de plus d'implication et de bonne volonté des responsables, pour leur préservation.

- Les doléances des citoyens, en quête de suivi Il en sort clairement de l'analyse faite par le CCDH, que les actes de protestations que connaissent nos villes ou dans n'importe quel autre pays du monde, ont besoin d'une suite et d'une réponse de la part des responsables. Une manifestation ou une grogne d'un groupement de citoyens qui ne pousse pas les responsables à chercher les raisons de ces événements, restent sans effets et constituent une perte de temps pour les manifestants. Par ailleurs, et selon le rapport du CCDH, il est fortement demandé d'ouvrir un dialogue qui consisterait à réaliser une étude approfondie qui permettrait de faire une lecture des messages que veulent véhiculer les manifestations de protestations. Cette même lecture permettrait également à informer les personnes concernées du degré de légalité

de leurs actions.

En conclusion, le rapport du CCDH a préconisé de faire une grande réflexion qui concernerait la révision du cadre juridique d'une manifestation donnée, du fait que la société marocaine a changé et commence à accepter ce genre de pratique des libertés d'expression, ce qui n'existait pas auparavant.

- Un membre du CCDH s'exprime

Dans une déclaration à Al Bayane, Mohamed Raissouni, avocat bâtonnier et membre du CCDH, a affirmé que le rapport de la situation des droits de l'homme élaboré par le conseil se penche comme d'habitude sur plusieurs volets que ce soit en matière d'évolution de la situation des droits de l'homme ou en ce qui concerne d'autres dossiers en relation avec le travail réalisé par notre conseil dans divers dossiers en relation. Raissouni a ajouté dans le même registre que le rapport 2008 des droits de l'homme au Maroc s'est longuement penché sur les protestations qu'a connues le Maroc ces derniers temps comme les événements de Sefrou et de Sidi Ifni, tout en indiquant les procédures que doivent suivre les citoyens pour organiser ce genre d'actions. Raissouni a aussi ajouté que le rapport du CCDH est discuté par la suite par le ministre de la justice devant le

conseil des droits de l'homme. De l'avis de l'homme de droit et membre du conseil consultatif des droits de l'homme, il faut acclimater les législations nationales aux lois internationales en matière de droits de l'homme entre autres. Dans un autre volet, il a été noté une nette amélioration de la situation des droits de l'homme dans notre pays. «Le Maroc a franchi des étapes considérables en matière de protection des droits humains et d'expression (...)». Pour ce qui est de la nouvelle génération de droits de l'homme dans les domaines social économique, culturel et de l'environnement, Raissouni a affirmé qu'il existe plus de sept générations en matière de répartition des droits de l'homme. Aussi, ces générations de réforme des droits de l'homme ne dateraient pas d'aujourd'hui mais elles existaient depuis plusieurs années. Le problème est que le Maroc s'intéressait dans le passé à défendre les droits politiques et civils des citoyens du fait de la conjoncture critique que vivait le pays dans le passé. Ce n'est qu'à partir du moment où notre pays a commencé à vivre une nouvelle ère marquée par la démocratie et la préservation des droits de l'homme, que de nouveaux concepts qui existaient déjà à l'échelle internationale ont commencé à attirer l'attention et être largement débattus. Peut-on définitivement tourner la page du passé et des années de plomb ? En réalité ce qui est fait depuis 10 ans maintenant n'est qu'une tentative de réhabilitation aux victimes des droits de l'homme «il est impossible pour les familles qui ont perdu leurs enfants ou proches, d'oublier le passé sombre de notre pays (...) ce que nous essayons d'essuyer les larmes des victimes toujours envie et les familles des disparus».

Le Maroc d'autrefois n'est pas celui d'aujourd'hui. Le pays a connu un changement et une ouverture d'esprit sans précédent. Dans le volet des droits de l'homme et liberté individuelles et d'expression, les citoyens ne cachent pas leur satisfaction quant à la préservation de leurs droits et à la possibilité à tout moment, d'exprimer ses points de vue sans sanctions ni censure. Néanmoins, il semble qu'il reste encore du travail à faire pour que le royaume atteigne la vitesse de croisière souhaitée en la matière.

Parti pris**Droits humains****Par Driss Aissaoui**

Faire le bilan des réalisations en matière des droits de l'Homme au Maroc est une entreprise pour le moins difficile et pour certains hasardeuse. La dynamique que vit le Royaume depuis au moins deux décennies est, de l'avis d'observateurs avertis et objectifs, une réalité tangible qui a des prolongements concrets dans divers domaines. C'est aussi une dynamique qui induit des transformations de fond tant au niveau institutionnel que législatif.

Mais ce qui retient le plus l'attention quand on s'intéresse de près à cette expérience, c'est le fait que tous ces changements observés ont été inscrits dans une logique de concertation, de large participation et de dialogue ouvert entre tous les acteurs de ce champs particulièrement sensible.

L'autre particularité de cette dynamique tient au fait qu'elle a été conduite en dehors de toute tentative d'aller vers un quelconque consensus mou, ou vers un unanimisme aveugle. Tout au contraire, toutes les sensibilités se sont exprimées et souvent ceux qui les portent ne sont pas allés par le dos de la cuillère. Ils s'ingénient même à décrier ce qu'ils considèrent comme «l'incapacité des institutions en place à servir pleinement la cause des droits de l'Homme».

Il nous faut, a contrario, nous rappeler que le Maroc a fait montre d'un courage politique inédit en décidant solennellement de tourner, progressivement, mais de manière définitive, le passé sombre des années de plomb.

Il faut juste nous représenter toute cette formidable dynamique créée dans le cadre de la démarche de la justice transitionnelle et ce qu'elle a ouvert comme perspectives dans ce domaine.

Le travail accompli dans le cadre de l'IER fait aujourd'hui école parmi les expériences de justice transitionnelle à travers le monde. Il ne s'agit point ici d'être flagorneur ni faire état d'un triomphalisme béat. Il s'agit tout juste d'être réaliste et positif si nous voulons réellement aller de l'avant.

Les voix considérées, par certains comme dissonantes, font au contraire, partie intégrante de ce paysage pluriel qui constitue désormais l'assise concrète de la culture des droits de l'homme au Maroc. Il est même souhaitable que toutes les garanties soient assurées à cette expression de la différence pour qu'elles puissent mettre la lumière sur toutes les zones d'ombre là où elles se trouvent.

L'enjeu fondamental est maintenant de s'assurer que les préceptes nobles des droits humains puissent investir tous les espaces de vie de notre collectivité en parfaite harmonie avec les transformations structurelles que nous apportent le train de réformes entreprises à tous les échelons de gestion de la vie de notre pays.

Amina Bouayach, présidente de l'OMDH :

«Les autorités ne disposent pas d'une vision claire pour la gestion des manifestations et protestations»

Le Maroc a enregistré il y a une année de nombreux événements positifs en matière de droits humains, tels que le discours royal du 20 août relatif à la réforme de la justice, la création du CES... Mais des événements négatifs ont aussi survécu et des points de faiblesse existent toujours, avance Amina Bouayach, présidente de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), dans un entretien accordé à notre journal, relatif à son appréciation de la situation des droits humains dans le pays.

par **Mostafa Znaidi**

Interrogée sur les principaux événements positifs survenus depuis une année, Bouayach mentionne en premier lieu, le discours royal du 20 août 2010 relatif à la réforme de la justice, qui a défini les axes précis de cette réforme. «Mais cette réforme n'a pas pris la voie de concrétisation», regrette-t-elle.

Certes, des projets de loi ont été élaborés, mais cette élaboration a été opérée sans consultation avec les Organisations non gouvernementales concernées, affirme notre interlocutrice.

Soumis au Secrétariat général du gouvernement, ces projets de loi ont été de nouveau retournés à leur récipiendaire, c'est-à-dire au Ministère de la justice, mais nous ne savons pas où en sont-ils aujourd'hui, s'interroge-t-elle.

«Au niveau de l'OMDH, la réforme de la justice est le maillon essentiel de la protection des droits humains et de l'instauration de l'Etat de droit. Toutes les problématiques posées dans notre pays, découlent de l'absence du procès équitable et de la faiblesse des moyens d'instruction et aussi de la non rénovation par la justice de sa vision et son retard par rapport aux développements en cours».

Parmi les points positifs mis en avant par la défenseuse des droits humains, l'adoption de la loi organique relative au Conseil économique et social (CES).

A ce propos, elle précise que «Tout en notant l'importance de la mise en place du CES, en tant qu'instrument de concertation, de dialogue et d'élaboration de la réflexion dans le domaine économique et social, nous avons souligné la faiblesse de la présence d'ONG au sein de cette institution. Leur participation s'opère à travers certains des membres d'ONG et non pas d'une manière institutionnelle».

Parmi les points positifs, figure également, le lancement du dialogue «Médias et société» qui s'est penché sur «des problématiques complexes et importantes et nous attendons à la rentrée, à ce que ce dialogue aboutisse à des résultats concrets notamment, la révision du Code de la presse, l'ouverture du dialogue sur la mise en place d'un mécanisme de médiation et la recherche des moyens de nature à garantir l'équilibre entre le renforcement de la liberté de presse et d'expression et le respect de la déontologie professionnelle».

Sur ce même registre, apparaît le Plan national pour la démocratie et droits de l'homme (PANDDH) qui vient d'être élaboré, conformément à une approche participative, dans le cadre d'un Comité de pilotage présidé par le ministre de la justice et sous l'auspice du premier ministre.

L'originalité de ce plan, indique Bouayach, est le lien qu'il établit entre la démocratie et les droits humains,

précisant qu'après la finalisation du PANDDH, il reste à trouver la forme juridique à donner à ce plan. Concernant le dossier des réfugiés et demandeurs d'asile, l'interlocutrice se félicite de la baisse des cas de refoulement d'individus concernés, ce qui va encourager l'organisation à poursuivre le dialogue amorcé à propos de la mise en place d'un mécanisme national et institutionnel de protection des réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc.

Sur le registre d'événements positifs en matière des droits humains, mis en avant par la présidente de l'OMDH, la tenue du Sommet Maroc-Europe relatif au Statut avancé et qui constitue «un cadre de coopération va nous permettre de renforcer le processus de promotion de démocratie et droits humains» précise-t-elle.

L'attention est aussi accordée aux projets de textes législatifs qui circulent au sein du CCDH et relatifs à la révision du Code pénal et du Code de procédure pénale. L'OMDH devra formuler ses observations sur les dits projets au moment opportun.

Cependant, le registre des droits humains n'est pas tout à fait rose depuis une année. Beaucoup de points de faiblesse persistent et des événements négatifs ternissent la situation.

«Nous continuons d'enregistrer une mauvaise gestion de la problématique des manifestations et protestations dans l'espace public. Souvent, on fait appel à l'usage de la force de manière disproportionnée, ce qui veut dire que les autorités publiques ne disposent pas d'une vision claire à ce sujet», regrette la présidente de l'OMDH, mettant en avant la «crise de gestion des problématiques liées à la liberté d'expression par la presse et cette forte tension entre la presse et les pouvoirs publics».

De même que l'instruction judiciaire des affaires sur le terrorisme, qui est entreprise dans de nombreux cas, «d'une manière contradictoire avec le respect des droits humains».

Notre interlocutrice relève aussi «le non respect des dispositions du Code de procédure pénale au moment des arrestations et interrogatoires». Dans le cas des affaires liées au terrorisme, les tribunaux retiennent les PV de la police judiciaire comme base de travail lors des procès».

Concernant des affaires de terrorisme, poursuit-elle, le système judiciaire avec toutes ses composantes n'a pas pu faire preuve d'audace en ouvrant un débat juridique avancé de nature à faciliter la prise des décisions finales prononcées par les magistrats.

De même, la justice ne s'est pas prononcée sur les allégations de tortures dans de nombreuses affaires qui lui ont été soumises. «alors que ces allégations sont graves et la justice doit leur accorder de l'importance.



Et dans de nombreux procès, le ministère public n'a pas réfuté des allégations de torture».

Par ailleurs, les dialogues amorcés sur l'abolition de la peine de mort et la ratification du protocole facultatif annexe à la convention contre la torture, n'ont pas abouti aux résultats souhaités, observe la présidente de l'OMDH.

Ainsi, au niveau de l'abolition de la peine de mort, le débat n'a pas été étendu pour mettre le doigt sur les problématiques soulevées par les acteurs rétentionnaires,

De même, le débat entre les pouvoirs publics et les ONG sur la création d'un mécanisme national de prévention de la torture n'a pas eu de suite depuis son amorce en février 2009, tandis que le débat sur les autres conventions internationales n'a pas été ouvert, précise Bouayach.

Restent les recommandations de l'Instance équité et réconciliation (IER), dont la mise en œuvre est restée un slogan aussi bien chez les ONG que les autorités concernées

«La mise en œuvre nécessite de prendre des initiatives dans de nombreuses questions, notamment au niveau politique pour l'amorce des réformes législatives et institutionnelles», conclut Amina Bouayach.

Mohamed Sektaoui, directeur général d'Amnesty Maroc «Mettre l'homme en priorité, avant la politique»

Pour Mohamed Sektaoui, directeur général de la section marocaine d'Amnesty -Maroc, la plus grande réalisation enregistrée par le pays en matière des droits humains, consiste en la reconnaissance par l'Etat de l'existence d'une période sombre dans l'histoire du pays et qu'on qualifie d'années de plomb.

Selon lui, la création de l'Instance équité et réconciliation (IER) pour examiner les violations graves des droits de l'homme commises durant la période (1956-1999) est un modèle exemplaire et avant-gardiste dans la région en matière de justice transitionnelle.

De même, le responsable d'Amnesty Maroc enregistre avec satisfaction, les progrès réalisés en matière des droits des femmes et l'ouverture d'un large débat autour de la question de l'égalité entre les sexes au sein de la société, en plus d'une grande mobilisation politique, culturelle sur la question.

De nombreuses réalisations concrètes sont citées en exemple : Code de la famille, Code de la nationalité, lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre le harcèlement sexuel, campagnes contre le travail d'enfants et les petites bonnes...

« Toutes ces réalisations donnent l'impression que le Maroc enregistre des progrès en matière des droits humains » souligne le responsable d'Amnesty Maroc qui se félicite de « la dynamique accompagnant ces changements touchant la société civile qui a fait preuve d'une efficacité et vitalité et d'une capacité de participation et de prise d'initiative et touchant le citoyen ordinaire qui a commencé de réagir favorablement par rapport à ces changements »

Mais ceci dit, de nombreuses lacunes subsistent encore, regrette Mohamed Sektaoui.

« La dynamique amorcée par l'IER et les recommandations qui s'en sont décollées, en plus du mouvement enclenché au sein de la société ne sont pas allés jusqu'à leur but ultime de réalisation des objectifs escomptés, soit la rupture définitive avec le passé en établissant la justice pour les victimes et la poursuite des responsables »

Et à Sektaoui d'ajouter qu'il ya un blocage important qui pousse les observateurs à s'interroger sur l'existence d'une volonté politique de fermeture définitive des pages négatives du passé et de les chasser de notre présent aujourd'hui.

Mais, si la majorité des chantiers annoncés par l'IER n'ont pas avancé ou non pas été ouverts, personne ne nie les progrès réalisés par l'IER en matière de réparation des préjudices individuels et collectifs, tamponne-t-il. Sur le registre des avancées enregistrées l'année écoulée,



il cite, le discours du 20 aout relatif à la réforme de la justice.

« C'est un chapitre important, mais malheureusement rien n'a changé depuis une année déjà, sachant qu'une dizaine d'organisations de défense des droits humains avait bougé en élaborant un projet de réforme de la justice, qui a été soumis au gouvernement, mais qui est resté sans réponse », regrette Mohamed Sektaoui, affirmant qu'aucun changement n'a eu lieu à ce niveau, ce qui engendre déception et amertume chez les citoyens et citoyennes et les acteurs économiques et sociaux et les défenseurs des droits humains.

Outre cette volonté de l'Etat de réformer la justice et la garantie de son indépendance, Sektaoui se félicite favorablement de l'extension de l'espace de protestation et de manifestation.

« Les centaines et les milliers d'individus se manifestent dans l'espace public, sans faire l'objet d'inquiétudes ou de répression ou de menaces » se réjouit-il.

Il se félicite des initiatives continues au niveau officiel ou au niveau de la société civile relatives au développement de la culture des droits humains et sa promotion ; Parmi les points négatifs, le niveau de pauvreté dans le pays puisque le niveau de vie pour les milliers de Marocains reste, en deçà du seuil minimum fixé par les normes internationales, ce qui incite, au vu de Sektaoui, à donner de la priorité aux droits économiques, sociaux et culturels, non seulement à travers des projets de

développement dans le cadre de l'INDH, et qui sont « des projets mis en œuvre dans la précipitation et sans implication réelle des bénéficiaires et sont dans la majorité des cas le produit de décisions administratives ou autoritaires ».

De tels projets, remarque notre interlocuteur, ne peuvent apporter les résultats escomptés en matière de développement économique, social, culturel et humain du pays.

Et pour promouvoir le développement, Amnesty International accorde de l'importance aux droits économiques, sociaux et culturels, car le développement n'est pas uniquement quantitatif, mais il est qualitatif ayant une dimension humaine et exigeante de la participation, transparence et l'interpellation dans le cadre de la responsabilité partagée.

Sur le registre des faiblesses, le dirigeant d'Amnesty Maroc fustige la persistance de la pratique de la torture, les restrictions à la liberté d'expression, liberté de réunion et de constitution d'associations.

« Des défenseurs des droits humains et journalistes ont été inquiétés reprochés d'avoir franchi les lignes rouges dans leurs écrits en rapport avec la monarchie, religion, et intégrité territoriale » regrette Sektaoui observant que « de nombreux journalistes ont fait l'objet d'harcèlement, d'interrogatoires et de procès et certaines publications nationales et étrangères ont été interdites ».

Pour Sektaoui, l'année a été marquée par des mesures de répression contre l'opposition, notamment celle fondée sur des bases religieuses comme l'Association non autorisée Al Adl Wa Ihssane.

De même, de nombreux individus ont été arrêtés dans le cadre de lutte contre le terrorisme et ont fait objet d'interrogatoire en état d'isolement total, les autorités ont porté atteinte à la liberté de culte à l'encontre des adeptes de la doctrine chiite ou de certains défenseurs des libertés individuelles.

En somme, des cas de dysfonctionnements en matière des droits humains ont été enregistrés, note le directeur d'Amnesty Maroc, mais qui restent loin d'être systématiques et il ya nécessité de les dépasser dans le cadre de la justice et respect des droits humains.

Et pour remédier aux insuffisances et faiblesses en la matière, Sektaoui estime que le développement des droits humains nécessite que l'Etat soit au service des citoyens.

« Il faut que l'homme soit mis en priorité, avant la politique » souligne le directeur général d'Amnesty Maroc.

M Z

Khadija Ryadi, présidente de l'AMDH «L'Etat doit respecter les conventions internationales»

Khadija Ryadi, présidente de l'AMDH brosse un tableau presque sombre de la situation des droits de l'Homme au Maroc, taxant le CCDH d'être juste un défenseur de la politique officielle de l'Etat. Pour elle, la première revendication de son association, c'est que l'Etat doit d'abord respecter les conventions internationales relatives aux droits humains.

Propos recueillis par Khalid Darfah

Al Bayane : Quelle évaluation faites-vous de la situation des droits de l'Homme au Maroc, notamment les actions entreprises par les institutions officielles, tel le CCDH ?

Khadija Ryadi : L'AMDH a toujours refusé d'être représenté au sein du CCDH. Et pour cause, nous considérons que cette instance n'est nullement dotée des normes et de fondements conformes à la culture des droits de l'Homme. Pis !

Cette institution s'est transformée ces dernières années en un porte-parole de l'Etat, donnant un blanc-seing aux diverses actions de violation des droits de l'Homme. On peut également avancer, qu'elle est devenue l'un des défenseurs de la politique officielle de l'Etat.

Vous avez récemment publié un rapport de l'année 2009 et du début de l'année 2010 où vous évoquez plusieurs échecs en matière des droits de l'Homme, pouvez-vous nous éclairer encore plus ?

Notre première revendication c'est que l'Etat doit d'abord respecter les conventions internationales qu'il a signées et relatives aux droits humains. Nous avons en outre relevé divers dépassements, voire une régression : des procès iniques, enlèvements, tortures, conditions désastreuses dans les prisons, entre autres. Je fais allusion à titre d'exemple à Chakib El Khiyari.

Dans cette optique, je souligne que le procès de ce qu'on appelle «l'affaire Belliraje» constitue une mascarade. Nous avons la ferme conviction que les 6 détenus ont été jugés à cause de leurs convictions politiques.

Idem pour les dossiers du terrorisme. La majorité des détenus ont été jugés sans qu'on retienne contre eux des preuves d'accusation.

Comment considérez-vous l'appel du CCDH de donner de l'importance à une nouvelle génération des droits économiques et sociaux, sachant que plusieurs voix s'élèvent encore, indiquant que les droits fondamentaux, politiques et civiques n'ont pas encore eu la place qu'ils méritent ?

D'abord, je dois souligner que les droits de l'Homme sont UN.

Toute distinction entre les droits socio-économiques et les droits civiques et poli-



tiques serait absurde. Il n'en demeure pas moins que le Maroc a réalisé des avancées en matière des droits civiques, contrairement aux droits socio-économiques. Personne ne peut nier aujourd'hui que l'indicateur du développement humain est en dégringolade, suite aux choix de l'Etat depuis les années 80. L'accès à la santé n'est plus gratuit aujourd'hui. Au sein de l'AMDH ont enregistré plusieurs cas de décès dans les villes de Casablanca, Rabat, et El Jadida. (Cas de Khadija Lahdichi : Hôpital de Rabat). Le Maroc enregistre également l'un des taux les plus élevés concernant les naissances : 270 cas de décès sur 100 mille accouchements). Dans le domaine de l'emploi, n'en parlons plus. Seulement 15% des employeurs respectent le code du travail.

Comment évaluez-vous la relation entre le politique et les droits humains, surtout après les événements qu'a connus votre dernier congrès ?

Je dois mentionner que l'association a été toujours accusé d'être une section du parti Attalâa, et ce depuis les années 80. Actuellement, il y a une reconnaissance internationale que nous sommes une organisation indépendante. S'agissant du dernier congrès, certains opportunistes ont voulu pêcher en eau trouble. On nous a accusé d'avoir reçu une délégation du polisario, et

l'appui de l'autodétermination. Ce qui est archi-faux. Notre attitude n'a pas changé. Le pire, c'est que certains journalistes n'ont même pas pris le soin de lire le communiqué final.

Il est certain que d'autres voient en nous une association qui s'adonne à la politique. Ce qui est tout à fait normal. En l'absence des positions claires prises par les autres acteurs envers la politique de l'Etat en matière des droits humains, toute action entreprise par nous est vue d'un mauvais œil. Avez-vous des propositions concrètes pour donner une nouvelle dynamique à la défense des droits de l'homme avec les autres acteurs ?

A mon avis, la Constitution actuelle demeure un handicap de taille pour donner un coup de pouce aux droits de l'Homme et instaurer par conséquent l'Etat de droit. Nous appelons à la mise en place d'une Constitution démocratique, où il y aurait une nette séparation entre l'Etat et la religion.

Nous plaçons en outre pour une véritable séparation entre les pouvoirs. Aussi, la justice doit-elle être reconnue constitutionnellement en tant que pouvoir. A cela s'ajoute la problématique de la langue. Nous demandons que l'amazighité soit incluse dans la Constitution en tant que langue officielle... Bref, notre action s'inscrit dans le référentiel international des droits de l'Homme.

Ara Le sort de Bassir intéresse une formation catalane



Ville de Laâyoune. (DR)

► **La disparition de Brahim Bassir remonte au 16 juin 1970, une date qui coïncide avec des manifestations à Laâyoune réprimées par les colons espagnols.**

Un parti catalan demande aux autorités de Madrid de mener des investigations sur le sort de Brahim Bassir. Un activiste sahraoui disparu depuis plus de 40 ans au Sahara. La demande émane de la formation de gauche

Le CCDH avait invité les autorités de Madrid à créer une commission d'enquête conjointe afin de révéler toute la vérité sur le sort du disparu sahraoui.

républicaine (ERC). C'est une première en Espagne. Une requête qui rejoint parfaitement la thèse défendue par le CCDH. L'organisme consultatif des droits de l'Homme marocain a fait savoir à la famille du disparu

que la vérité sur le sort de Brahim Bassir se trouve bel et bien en Espagne et non au Maroc puisque la disparition du militant sahraoui date de la présence de la colonisation espagnole au Sahara. Le CCDH avait invité les autorités de Madrid à la création d'une commission d'enquête conjointe afin de révéler toute la vérité sur le sort du disparu sahraoui. Une figure que se dispute le Maroc et le Polisario. Récemment, la ville de Tan Tan a abrité une conférence, organisée par la jeunesse de l'USFP, rendant un hommage au combat de Bassir et de Mustapha Ouali Essayed, le fondateur du Polisario. Une autre première dans l'histoire du Maroc moderne. La demande du parti de la gauche républicaine catalane est destinée en premier lieu à servir les intérêts du Polisario sous la couverture de «la récupération de la mémoire historique espagnole». Dans sa demande adressée au pouvoir à Madrid, la formation catalane considère qu'il est temps que «le gouvernement de Madrid réalise un geste en faveur du peuple sahraoui et ce en fournissant des informations sur le sort de Bassir». Pour ERC, «le gouvernement espagnol est responsable» dans la disparition de Bassir. De ce fait, elle souhaite que Madrid prenne les mesures nécessaires pour la réhabilitation de la mémoire du disparu et de sa famille. Selon une dépêche de l'agence Europa Press, la disparition de Brahim Bassir remonte au 16 juin 1970, une date qui coïncide avec des manifestations à Laâyoune réprimées par les colons espagnols. La même agence, présente Brahim Bassir comme étant à la tête d'une organisation indépendantiste mais pour le maintien de lien avec l'Espagne. Le paradoxe. **M.J**

Droits économiques

Herzenni rencontre Horani

Herzenni et Horani, le président de la CGEM, se sont réunis le mercredi 28 dernier au siège de la CGEM à Casablanca, pour étudier les éventuels axes de coopération entre les deux institutions. Cette première rencontre entre les deux institutions a permis un échange sur plusieurs questions et domaines qui intéressent les deux parties et une exploration des axes de coopérations possibles.

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان يعد خطة عمل مع الاتحاد العام لمقاولات المغرب

ليلي أنوزلا

الإنسان، من خلال تعزيز عمل الاتحاد. من جهته، يرى حوراني أن العمل الذي يقوم به المجلس، لا يقتصر فقط على الاشتغال كمؤسسة استشارية، ولكن يعمل على تحقيق إنجازات ملموسة، بتعاون مع مختلف الجهات الفاعلة، لتحقيق الأهداف المنوطة به.

وعبر حوراني عن عزم الاتحاد مواصلة التزامه الاجتماعي والمجتمعي، وهو التزام تعزز وبلغ مستوى متقدما، في إطار المسؤولية الاجتماعية للمقاولات. كما عبر عن رغبته في مواصلة تعزيز حقوق الإنسان، من خلال دمج هذا البعد في مختلف أوراش الاتحاد، وبحث سبل ومجالات جديدة للتعاون مع المجلس.

وكان حرزني أعلن، خلال الدورة العادية 36 للمجلس، التي انعقدت، أخيرا، بالرباط أن هذا الأخير سيقوم، خلال الأشهر المقبلة، بفتح مكاتبين جهويين أحدهما بالدار البيضاء والأخر بالحسيمة.

كما أعلن حرزني، خلال هذه الدورة، عن فتح صفحة أخرى في عمل المجلس، بعد أن قطع عدة أشواط على درب ترسيخ حقوق الإنسان وحمايتها والنهوض بها، سيما بعد الورش الكبير المتمثل في متابعة تفعيل توصيات هيئة الإنصاف والمصالحة.

ينكب المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، إلى جانب الاتحاد العام لمقاولات المغرب حاليا، على إعداد خطة عمل مشتركة للفترة 2010-2012، تتحمل فيها المقاولات المغربية مسؤولية على المستوى الاجتماعي، وجانبا من جبر الضرر.

وتشتمل هذه الخطة على أربعة مجالات رئيسية، تتمثل في مسؤولية المقاولات على المستوى الاجتماعي، وبرنامج جبر الضرر الجماعي، والحقوق الاجتماعية والاقتصادية والثقافية، والإدماج الاجتماعي، ورفع قدرات طالبي الشغل. الإعلان عن خطة العمل جاء إبان الاجتماع، الذي عقده أحمد حرزني، رئيس المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، رفقة وفد من المجلس، ومحمد حوراني، رئيس الاتحاد العام لمقاولات المغرب، الأربعاء الماضي، بالدار البيضاء، لبحث مجالات التعاون، التي يمكن تطويرها بين المؤسستين.

ويسعى المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان، من خلال هذا الاجتماع، حسب حرزني، التأكيد على ضرورة الإشراف الفعلي للمقاولات المغربية في أوراش ومشاريع التنمية البشرية وحقوق

CCDH et CGEM s'engagent à élaborer un plan d'action commun 2010-2012

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) et la Confédération générale des Entreprises du Maroc (CGEM), réunis récemment à Casablanca, se sont engagés à élaborer un plan d'action commun 2010-2012.

Ce plan s'articule autour de quatre axes en l'occurrence la responsabilité sociale des entreprises, le programme de réparation communautaire, les droits économiques, sociaux et culturels et l'insertion sociale et l'employabilité, indique lundi un communiqué du CCDH.

Lors de cette réunion, le président du CCDH, M. Ahmed Herzenni qui conduit une délégation du conseil, a souligné la nécessité d'impliquer de manière active l'entreprise marocaine dans les chantiers du développement humain et des droits de l'Homme, en recourant à la confédération générale des entreprises du Maroc.

Pour sa part, M. Horani a mis l'accent sur l'importance du travail du CCDH qui oeuvre en tant qu'instance consultative et accomplit des actions concrètes auprès des différents acteurs afin d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Il a également exprimé la volonté de la CGEM de poursuivre son engagement social et sociétal déjà avancé à travers le label de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et à développer des actions communes avec le CCDH en les inscrivant dans les différents chantiers de la confédération.

مظالم

إلى المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان

طالب عبد القادر الضحيوي، القاطن ببلوك 5 رقم 186 بسيدي مومن بالدار البيضاء، وهو من ضحايا الاعتقال التعسفي، اعتقل وعمره لا يتجاوز 19 سنة، بإدماجه في العمل تعويضا له عن السنوات التي قضاها في السجن. وتقول الشكاية التي توصلت «المساء» بنسخة منها إنه قد قضى ستة أشهر في سجن درب مولاي علي الشريف وبعد ذلك تم الحكم عليه بالمؤبد وقضى منه 26 سنة قبل أن يفرج عنه بعفو ملكي عن عمر يناهز الأربعين سنة دون ضمان اجتماعي ودون إدماج أو حتى مساعدة. وتضيف الشكاية نفسها أنه تم إقصاء المشتكي من الاستفادة من التعويض بدعوى أنه لم يكن منخرطا جمعويا أو نقابيا. ويلتمس المشتكي إنصافه نظرا لظروفه المادية الصعبة خاصة وأنه قد تزوج بعد الإفراج عنه ولديه الآن أطفال.